

À une séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Kiamika, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, séance tenue **le 17 mai 2018 À 19 H 30**, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Mesdames les conseillères, Anne-Marie Meyran, Mélanie Grenier, et Monsieur le conseiller, Christian Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est présente. La conseillère Diane Imonti et les conseillers, Robert LeBlanc et Raymond Martin sont absents.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance extraordinaire du 17 mai 2018

Ordre du jour

2018-05-169

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE

2018-05-170

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans le délai prévu par la loi ;

CONSIDÉRANT QUE les points suivants sont à l'ordre du jour;

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de contrat, *Location-acquisition pour les 2 camions et équipement de déneigement*
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-05-171

ACCEPTATION DE SOUMISSION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME POUR L'APPEL D'OFFRES NO. KIA02-18-05, LOCATION-ACQUISITION DE DEUX (2) CAMIONS 10 ROUES NEUFS 2019 AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT NEUFS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques sur SEOA afin de *faire la location-acquisition de deux (2) camions 10 roues neufs 2019, avec équipements de déneigement neufs;*

CONSIDÉRANT QUE conformément au respect de l'article 935 du C.M. et ses alinéas;

- Un avis public a été publié dans le journal Le Courant en début du mois de mai 2018;
- Un appel d'offres a été publié sur le site de SEOA le 2018/05/02 concernant *la location-acquisition de deux (2) camions 10 roues neufs 2019, avec équipements de déneigement neufs;*

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Pascale Duquette a fait la lecture publique du rapport de soumission et les soumissionnaires suivants ont déposé des soumissions ;

- Équipements lourds Papineau inc.: 631 188, 09\$ taxes incluses
- Centre du camion Mont-Laurier (2009) inc. : 616 778,51\$ taxes incluses

6986

CONSIDÉRANT QUE du prix de base, nous devons considérer les frais de transaction, les frais de financement crédit -bail de 84 mois avec valeur résiduelle à 1, 00\$;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de tous les coûts, le prix d'Équipements lourds Papineau inc. est plus élevé que Centre du Camion Mont-Laurier (2009) inc ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la conformité des soumissions, Équipements lourds Papineau inc., ne répond pas à la demande de la Municipalité, donc, est non conforme à la demande de la municipalité de Kiamika ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des camions neufs avec équipements de déneigement neufs est conditionnel à ce que la municipalité de Kiamika obtienne un contrat de crédit-bail d'un bien meuble à l'acquisition de ces camions avec équipements de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des camions neufs avec équipements de déneigement neufs sera financé conformément à l'article 936-1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est présentement à négocier les financements avec Services financiers REXCAP ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent;

QUE le conseil accorde le contrat pour l'appel d'offres no. kia02-18-05, *location-acquisition de deux (2) camions 10 roues neuf 2019 avec équipements de déneigement neufs* suite à l'analyse effectuée par le conseil municipal, le directeur des travaux publics et la directrice générale, au plus bas soumissionnaire conforme soit, le Centre du Camion Mont-Laurier (2009) inc. au montant de 616 778, 57\$ incluant les taxes et;

QU'IL est, de plus résolu que le maire, monsieur Michel Dion et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Pascale Duquette soient autorisés à signer les documents pertinents à la location-acquisition de *deux (2) camions 10 roues neufs 2019 avec équipements de déneigement neufs*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent.

2018-05-172

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit levée. Il est 19h45.

Michel Dion, maire

Pascale Duquette sec.-trés./dir. générale

Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec .

Michel Dion, maire